

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 2 juillet 2025

**OBJET : AMENAGEMENT VOIRIE
PLATEAU SURELEVE RD71h.**

20250029

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à
19H30, le Conseil Municipal légalement
convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien,
FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD
Jean-Yves GRUFFAT Henri, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PISTIL
Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, DELACOURT Marc
donne pouvoir à BRIERE Matthieu, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à PISTIL Raymond,
JULLIEN Valérie donne pouvoir à BOYET Jérôme, MARQUIS Gérard donne pouvoir à
GIRARD Jean-Yves, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GRUFFAT Henri, PERINELLE
Patricia donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET
Clotilde.

Secrétaire de Séance : PISTIL Raymond

Date de convocation du Conseil : 26/06/2025

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 8

Rapporteur : RAYMOND PISTIL

Pour faire suite à une erreur matérielle (montants HT /TTC) sur la délibération du 20 février
2025, le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financeurs	Dépenses subventionnables	Taux	Montants subventions
CCMP	31 436,23 €	50 %	15 718,11 €
Total des subventions	15 718,11 €	Soit 50 % du coût total des dépenses	
Autofinancement Ville de Neyron	15 718,12 €		
Coût HT	31 436,23 €		

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.
Le n° de SIRET de la commune est le 210 102 752 00016.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver :
 - o La réalisation des aménagements pour sécuriser la rue de Saint Didier pour un montant de 31 436,23 € HT soit 37 723,48 € TTC,
 - o Le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

- D'autoriser Madame le maire à :
 - o solliciter l'aide financière de la CCMP au titre du fonds de concours / aménagement de voirie ;
 - o entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

La Commune s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant d'avoir reçu l'accusé de réception l'autorisant à les démarrer.

Les crédits nécessaires en dépenses et en recettes sont inscrits au Budget 2024 et réajustés au fur et à mesure des notifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE les propositions de M. le rapporteur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Fait à NEYRON, le 2 juillet 2025

Le Maire,

Christine FRANÇOIS.

